



*Pour l'intérêt général
de SoLocal Group
et de ses parties prenantes*

COMMUNIQUE

Paris, le 3 Novembre 2016

RegroupementPPLocal obtient une amélioration du Plan de restructuration financière de SoLocal Group, initialement rejeté en AG, le 19 octobre 2016

- Les actionnaires auront droit à trois actions gratuites pour deux actions détenues
- Des investisseurs identifiés par les administrateurs présentés par le RegroupementPPLocal pourraient participer à la levée de fonds
- La dilution de la participation des actionnaires est très fortement réduite
- La dette résiduelle reste fixée à environ 400 millions d'euros et serait remboursable à tout moment au pair sans pénalité

Suite à l'Assemblée générale du 19 octobre 2016 ayant rejeté le plan de restructuration financière grâce à l'intervention du RegroupementPPLOCAL, l'association a été en mesure de peser sur une révision du plan dans des termes plus favorables pour les actionnaires.

RegroupementPPLOCAL soutient le Plan révisé de SoLocal Group

Après avoir obtenu l'entrée au conseil d'administration de trois membres représentant les actionnaires, l'association qui rassemble à présent 1675 actionnaires individuels de SoLocal, rappelle que son objectif prioritaire était de limiter la dilution de la participation des actionnaires dans le cadre de cette restructuration financière, tout en permettant à la Société de disposer des moyens nécessaires à la mise en œuvre du plan Conquérir 2018.

L'association soutient les nouvelles dispositions du plan de sauvegarde financière accélérée entérinées le 2 novembre 2016 par le conseil d'administration de la société (le "Plan"). Le Plan ainsi révisé doit augmenter les chances de réussite de l'opération, laissant ainsi espérer une meilleure valorisation de l'action, post opération, au bénéfice de tous les actionnaires et en particulier de ceux qui ne pourront pas souscrire à l'augmentation de capital proposée.

L'accord signé entre la société et des créanciers représentant environ 37 % de l'encours de la dette financière de SoLocal Group, doit encore obtenir l'accord de plus des deux tiers des créanciers participant au vote du comité des créanciers de SoLocal Group, le 30 novembre 2016, et de plus des deux tiers des actionnaires de la Société qui seront réunis en Assemblée générale, le 15 décembre 2016. Le Plan devra ensuite être homologué par le Tribunal de commerce de Nanterre.

Recherche d'investisseurs pour sécuriser la levée de fonds et valoriser les DPS

L'association a veillé à l'amélioration des conditions du plan pour les actionnaires. La dilution de la participation des actionnaires a été réduite, de nouvelles actions gratuites seraient attribuées aux actionnaires existants. Les administrateurs présentés par RegroupementPPLOCAL ont aussi œuvré pour améliorer les chances de réussite du plan, en prenant contact avec des investisseurs potentiels.

SoLocal Group se laisse la possibilité de proposer à des investisseurs une augmentation de capital réservée d'un montant maximum de 35 millions d'euros, prime d'émission incluse. Ils souscriraient préalablement à l'augmentation de capital avec maintien du DPS, au prix de 1 € par action et se verraient ainsi attribuer des DPS qu'ils s'engageraient à exercer dans le cadre de l'augmentation de capital à laquelle participerait l'ensemble des actionnaires. Les conditions sont ainsi favorables à l'arrivée d'autres investisseurs. Les actionnaires pourraient ainsi espérer une meilleure valorisation de leurs DPS.

Si cette démarche aboutissait, le plan inclurait :

- une augmentation de capital réservée d'un maximum de 35 millions d'euros, au profit d'investisseurs déterminés
- une augmentation de capital avec DPS à 1 € d'un montant de 400 millions d'euros (montant qui serait réduit à due proportion de l'éventuelle augmentation de capital réservé mentionné

ci-dessus) à laquelle souscriraient les actionnaires de la société, y compris, le cas échéant, les nouveaux investisseurs, cette augmentation de capital serait toujours garantie par les créanciers

- une augmentation de capital réservée aux créanciers entre 164 millions et 384 millions d'euros en fonction du succès de l'augmentation de capital avec DPS à un prix de souscription suivant une progression linéaire entre 2.14 et 4.73 euros
- La dette résiduelle resterait fixée à environ 400 millions d'euros, elle serait remboursable à tout moment à 100 % du pair, sans pénalité contrairement à ce qui était prévu précédemment.

Une dilution fortement réduite au profit des actionnaires actuels

La dilution de la participation des actionnaires actuels de SoLocal, dans l'hypothèse où ces derniers ne participeraient pas à l'augmentation de capital avec DPS, serait réduite. Leur part au capital serait désormais égale à environ 14,4 à 16,8 % (sans préjudice de l'exercice des BSA par les créanciers), ce qui représente un espoir de retour à meilleure fortune pour les actionnaires par rapport au plan Initial présenté le 1er août 2016.

Cette moindre dilution résultera de l'attribution d'un supplément d'actions gratuites au profit des actionnaires existants, à raison de trois actions gratuites pour deux actions détenues préalablement aux opérations sur le capital. Dans la situation précédente, RegroupementPPLOCAL avait obtenu une action gratuite pour une action détenue. Ce nouvel accord est donc une amélioration de 50 % du nombre d'actions gratuites attribuées.

La moindre dilution de la participation des actionnaires existants viendra également de la forte réduction du nombre des BSA accordés aux créanciers, voire même d'une renonciation totale. Le nombre d'actions nouvelles susceptibles d'être émises sur exercice de ces bons de souscription d'actions par les créanciers, serait en effet considérablement réduit. Les créanciers s'engageraient même à renoncer aux bons de souscription d'actions qui devaient leur être attribués (initialement entre 45 millions et 155 millions au prix d'exercice de 2 €), si l'augmentation de capital avec DPS est souscrite au delà de 250 millions d'euros.

Dans l'hypothèse où l'augmentation de capital avec DPS ne permettrait pas de lever d'argent, l'attribution de BSA destinés aux créanciers serait néanmoins limitée à 45 millions (toujours à un prix de souscription de 2 euros avec une maturité de 5 ans). Le nombre de BSA attribués diminuerait dans les limites mentionnées ci-dessus de façon linéaire lorsque le montant levé en espèces est compris entre 0 et 250 M€.

Nouvelle mobilisation pour voter le Plan révisé le 15 décembre prochain

L'association remercie les actionnaires membres du RegroupementPP Local qui lui ont fait confiance et appelle tous les actionnaires de SoLocal Group à se mobiliser pour approuver les termes du nouveau plan de restructuration financière lors de la prochaine assemblée générale extraordinaire de SoLocal Group qui se réunirait le 15 décembre prochain.

Contact Presse RegroupementPPLOCAL